

Jean-Daniel Delley

30 septembre 2014

DP 2053

Haro sur les pauvres

L'UDC s'est trouvé un nouveau bouc émissaire: les bénéficiaires de l'aide sociale

Il n'est question que d'abus, de sommes extravagantes dépensées en pure perte pour des cas sociaux. L'aide sociale est aux abonnés de la chasse aux sorcières. En tête du peloton des chasseurs, l'UDC qui trouve là un nouveau terrain de combat pour, après les requérants d'asile et les étrangers, affaiblir les plus faibles.

Prenez un cas particulier, ignorez le contexte, criez au scandale avec l'aide de la presse de boulevard, généralisez-le et vous serez certain de vous attirer la compréhension de l'opinion publique. Après quoi vous osez proposer une solution honteuse, celle qui prévalait dans les siècles passés, l'aumône.

[Le cas particulier \(http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/Sozialhilfe-kostet-Hagenbuch-mindestens-fuenf-Steuerprozent/story/11845712\)](http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/Sozialhilfe-kostet-Hagenbuch-mindestens-fuenf-Steuerprozent/story/11845712).

La petite commune zurichoise de Hagenbuch abrite une famille érythréenne – une mère et ses sept enfants. L'intégration de madame se révèle difficile et sa progéniture sème la pagaille dans le village et à l'école. Quatre enfants sont alors placés en institution. Facture pour la commune: près de 500'000 francs par an, à quoi il faut ajouter l'accompagnement pédagogique de la mère. Une facture qui alourdit singulièrement les finances communales, au point que les impôts devront être augmentés.

Avant de crier au scandale, il convient de distinguer. L'aide sociale au sens strict assure aux bénéficiaires le minimum vital social. Selon [les recommandations \(http://csias.ch/uploads/media/2012_RL-f.pdf\)](http://csias.ch/uploads/media/2012_RL-f.pdf) de la Conférence suisse des institutions sociales (CSIAS), ce minimum correspond, par exemple pour une famille de quatre personnes, à 2'110 francs par mois, à quoi il faut ajouter le loyer et les frais médicaux.

Les mesures particulières de soutien relèvent elles de la protection de l'enfant et de l'adulte. Jusqu'en 2013 de la

compétence des communes (tutelle), elles sont maintenant décidées par une [autorité professionnelle](http://www.beobachter.ch/justiz-behoerde/erwachsenenschutz/artikel/kindes-und-erwachsenenschutz-die-gemeinden-sind-sauer/) (<http://www.beobachter.ch/justiz-behoerde/erwachsenenschutz/artikel/kindes-und-erwachsenenschutz-die-gemeinden-sind-sauer/>) organisée régionalement. Mais les coûts restent à la charge des communes qui n'ont plus leur mot à dire.

C'est là que le bât blesse. De petites communes peuvent soudain devoir déboursier des montants importants. Or le marché du logement joue un rôle décisif dans la localisation des requérants de l'aide sociale. Le montant du loyer pris en charge étant plafonné, seules entrent en compte les localités où il est encore possible de se loger à relativement bon compte. Il est plutôt rare de trouver des assistés sociaux dans les beaux quartiers.

Ce serait en réalité aux cantons d'assumer les frais de ces mesures particulières (encadrement socio-psychologique, placement...) et non aux communes les moins riches. A noter que le coût global de ces mesures reste stable au fil des ans.

Le cas de Hagenbuch n'est certes pas unique, mais il reste l'exception. Mais cette nouvelle prise en charge devra faire rapidement l'objet d'une évaluation et la collaboration avec les communes être assurée.

C'est pourtant l'aide sociale qui se trouve dans le viseur de l'UDC. Un groupe de travail de ce parti vient de faire des [propositions](http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Aufpassen-dass-wir-keine-Armenjagd-einfuehren/story/18170600) (<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Aufpassen-dass-wir-keine-Armenjagd-einfuehren/story/18170600>) – elles doivent être mises en musique par les sections cantonales et locales – qui représentent la fin d'une politique sociale digne de ce nom; pire, le retour au pouvoir discrétionnaire des autorités locales et de l'aumône.

Que l'on en juge: pour l'entretien d'une personne, une somme de 600 francs par mois au maximum, exclusion des frais dentaires et compétence exclusive des autorités locales dans le traitement des demandes.

Le recours à l'aide sociale est en constante augmentation. L'UDC cherche à comprimer les coûts plutôt que de mettre en évidence et combattre les causes de cette évolution: les bas salaires qui ne

permettent pas une vie décente, l'insuffisance de formation face à un marché du travail exigeant, les difficultés d'intégration sociale notamment. Il s'acharne sur les abus, très marginaux selon tous les connaisseurs du domaine, et combat systématiquement les mesures susceptibles d'éviter la demande d'aide sociale.

La chasse aux pauvres est ouverte. Et les fraudeurs du fisc peuvent dormir en paix; jamais l'UDC n'a exprimé la moindre colère contre eux ni soutenu les moyens d'instaurer l'équité fiscale.

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et réactions sur <http://www.domainepublic.ch>
Chaque semaine, par courriel, sur papier ou comme eBook (gratuit).

Lien vers l'article: <http://www.domainepublic.ch/articles/26479>